



CATÉGORIES DE MEMBRES

L'Organisme compte quatre catégories de membres :

- Membre actif.
- Membre associatif.
- Membre honoraire.
- Membre sympathisant.

MEMBRE ACTIF

- Est membre actif, toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'Organisme et occupant un emploi de préposée ou de préposé aux bénéficiaires dans un établissement de santé au Québec. Cette personne doit se conformer aux normes établies par l'Organisme. Le personnel de l'Organisme ne peut être membre actif.

MEMBRE ASSOCIATIF

- Est membre associatif toute personne morale ou organisme intéressé aux buts et activités dudit Organisme lequel doit se conformer aux normes d'admission établies par celui-ci.
- La personne mandatée par ces organismes pour assister à l'Assemblée générale est considérée avec droit de parole, sans toutefois droit de vote.

MEMBRE HONORAIRE

- Devient membre honoraire à vie, toute personne que l'Organisme honore pour ses mérites, sa contribution ou ses donations.
- Pour devenir membre honoraire, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà été membre actif. Il jouit de toutes les prérogatives du membre actif.

MEMBRE SYMPATHISANT

- Devient membre sympathisant, toute personne intéressée aux buts de l'Organisme et ne répondant cependant pas aux critères de membre actif, membre associatif ou membre honoraire.
- Le membre sympathisant peut assister aux réunions de l'Organisme, avec droit de parole, et droit de vote, ils peuvent se présenter à toutes candidatures, exceptées au poste de président et Vice-président de l'Organisme, au sein du conseil d'administration.